

CAHIER DE PRATIQUES
ET
D'INITIATIVES INSPIRANTES

Publication

BANQUES & TERRITOIRES





CAHIER DES PRATIQUES ET INITIATIVES INSPIRANTES

Ce cahier est une annexe documentée de la publication « **L'alchimie de l'écosystème financier solidaire** » du Labo de l'ESS, parue en mars 2017. Cet étude traite du financement et de l'accompagnement des TPE implantées sur les territoires fragiles et des structures de l'ESS. On trouvera ci-après les éléments d'information complémentaires à la lecture du document correspondant à la présentation d'**Opérateurs de Financement et d'Accompagnement Solidaire (OFAS)** en 10 encadrés de A à J, ainsi que les **initiatives** ayant inspiré le groupe de travail en charge de ce projet en 14 fiches. Ces fiches donnent de la visibilité aux acteurs qui expérimentent, soit tout seul, soit en coopération, et qui ne donnent pas forcément lieu à un nouvel acteur autonome ; elles ont un caractère identifiable sous forme de projet, et un potentiel de répliquabilité, d'essaimage, etc.



LE CAHIER DES PRATIQUES ET INITIATIVES INSPIRANTES

LES ENCADRÉS

- 4 Encadré A - Les Opérateurs Financiers et d'Accompagnement Solidaires (OFAS)
- 5 Encadré B - Adie, une offre de microcrédit dédiée
- 6 Encadré C - 1001PACT, un crowd-funding centré sur les entrepreneurs sociaux
- 7 Encadré D - zeste.coop et pretdechezmoi.coop, outils de finance participative de la Nef
- 8 Encadré E - L'Agence France Entrepreneur, un chantier d'avance
- 8 Encadré F - L'offre d'accompagnement et de financement Initiative France
- 10 Encadré G- Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle Aquitaine
- 12 Encadré H- Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et l'ESS : je t'aime moi non plus...
- 13 Encadré I - Un financement du Fonds Européen d'Investissement : le programme EaSI
- 14 Encadré J - La création d'une agence spécialisée ESS, Caisse d'Épargne Rhône Alpes

LES 14 FICHES INITIATIVES INSPIRANTES

- 15 1) La Caisse régionale du Crédit Agricole Franche-Comté expérimente le partenariat avec les OFAS
- 17 2) La Caisse Solidaire, financeur du « besoin de trésorerie (BFR) de développement »
- 18 3) Kocoriko.fr, crowdfunding de la Banque Populaire des Alpes
- 19 4) France Active : le réseau pionnier du financement des TPE et de l'ESS et les effets de leviers de sa garantie
- 21 5) « Initiative Remarquable », un prêt d'honneur Initiative France faisant levier bancaire
- 22 6) Parcours confiance : financement et bancarisation de porteurs de projets TPE et/ou ESS entre la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche (CELDA) et les OFAS
- 23 7) Livret d'Épargne rev3 - Troisième révolution industrielle – support d'épargne du Crédit Coopératif
- 24 8) Le projet Entrepreneuriat Social global de BNP Paribas
- 26 9) MESIS : Outil de Mesure Et Suivi de l'Impact Social
- 27 10) Projet transfrontalier européen sur l'entrepreneuriat social : le projet VISES
- 28 11) Démarche du Conseil départemental du Pas-de-Calais : « Un territoire de la finance solidaire »
- 29 12) J'adopteunprojet.com : Une plateforme participative et partenariale en Nouvelle Aquitaine
- 30 13) HubFI : le hub du financement en Auvergne Rhône-Alpes
- 31 14) Le guide « Financer mon projet d'ESS » de Lille Métropole

ENCADRÉ A

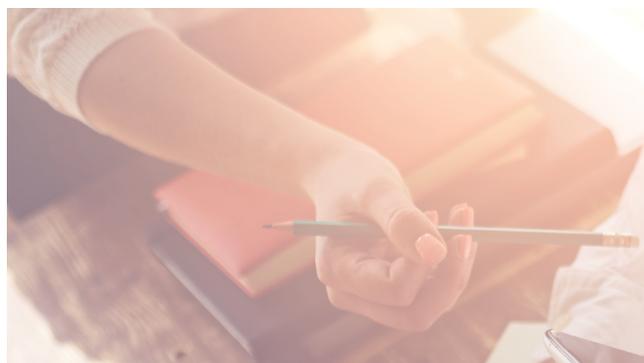
Les Opérateurs Financiers et d'Accompagnement Solidaires (OFAS)

En 2012, un groupe de travail a été constitué par le [Labo de l'ESS](#), pour répondre à la dynamique des [Outils Financiers Solidaires \(OFS\)](#) en présentant notamment les finances solidaires et les besoins de changement d'échelle. Les financements solidaires ont vocation à apporter une réponse adaptée aux besoins des projets utiles à la cohésion sociale, à la lutte contre l'exclusion ou au développement durable. S'ils sont solidaires par leur destination, ils le sont également par leurs modalités. En effet, les structures proposant ces outils financiers solidaires ont l'ambition de les adapter aux besoins des activités qu'ils financent, notamment par leur travail de conseil, d'ingénierie financière, d'accompagnement et de mise en réseau.

C'est ainsi que, si l'on retrouve parmi ces outils les différents types d'apport financier traditionnels (apport en capital, prêt, garantie d'emprunt), la manière dont ils sont pratiqués est différente, et en particulier les pratiques d'accompagnement. C'est pourquoi on utilisera dans ce document l'expression **Opérateurs de Financement et d'Accompagnement Solidaire, ou OFAS**. Les OFAS sont complémentaires de la finance classique et regroupent des institutions financières dont les critères de performance et les méthodes d'accompagnement des projets diffèrent de l'économie classique. Ils permettent ainsi de réinjecter des financements dans l'économie locale.

En 2016, les **OFAS** représentent un **axe stratégique de la réflexion Banques et Territoires du Labo de l'ESS**. Leur représentation est variée avec des domaines d'intervention divers. Dans cet exercice, le groupe de travail s'est appuyé notamment sur les réseaux d'accompagnement nationaux tels [France Active](#), [Initiative France](#), [Adie](#), les [Boutiques de Gestion](#), des plateformes de finance participative engagées dans le soutien de projets à utilité sociale ([1001Pact](#), [Easycrowd](#), [J'adopte un projet](#), [Bulb in Town](#)), la banque éthique [La Nef](#), et un organisme de crédit tel que la [Caisse Solidaire](#). Ces structures sont pour la plupart membres de l'association Finansol, acteur incontournable dans la promotion de la finance solidaire.

Tous œuvrent dans l'accompagnement et le financement des porteurs de projets et structures de petite taille à externalités positives sur les territoires et la plupart travaillant comme établissements de place ouverts aux partenariats avec tous les réseaux bancaires. Ces réseaux bancaires à travers leur organisation en agences locales contribuent à financer l'activité économique au sein des territoires, et notamment les banques coopératives et mutualistes qui sont historiquement nées pour financer des pans économiques alors mal servis.



Adie, une offre de microcrédit dédiée

Créée en 1989, association reconnue d'utilité publique aidant les personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce, au microcrédit.

Depuis ses débuts, les missions de l'[Adie](#) sont :

- **Financer les créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, à travers le microcrédit** :

Habilitée à délivrer des prêts, l'Adie propose aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire (plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux) des microcrédits pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'Etat ou des collectivités locales.

- **Accompagner les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise** :

Grâce aux 1 300 bénévoles qui s'engagent à ses côtés, l'association propose aussi aux créateurs d'entreprise qu'elle finance un accompagnement gratuit et de qualité pour sécuriser la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise. Cet accompagnement prend la forme aussi bien de formations collectives que d'un suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.

- **Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise** :

le droit à l'initiative économique exige l'accès au capital pour tous et la levée des obstacles administratifs à la création d'entreprise. L'Adie se donne pour mission de formuler des propositions en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire du microcrédit et du travail indépendant.

Dans un contexte de chômage croissant, l'Adie milite pour faire du microcrédit et de l'accompagnement à la création d'entreprise un instrument reconnu des politiques d'emploi, de développement économique et d'inclusion sociale.

En partenariat avec AXA et la Macif, l'Adie propose aussi aux créateurs d'entreprise financés une offre de produits de **micro-assurance** pour démarrer et développer leur activité en toute sécurité.

L'Adie propose également des **microcrédits personnels** pour l'emploi salarié dont le montant peut aller jusqu'à 5 000 €.

Créée il y a 20 ans, l'Adie a financé plus de 186 000 microcrédits permettant la création de 135 000 entreprises. En 2016, grâce à 19 400 microcrédits, elle a participé à la création de plus de 232 emplois par semaine.



ENCADRÉ C

1001PACT, un crowdfunding centré sur les entrepreneurs sociaux

Mise en place en octobre 2014, [1001Pact](#) est née d'un constat, celui du problème de **financement en fonds propres des entrepreneurs sociaux en amorçage et changement d'échelle**.

Objet : Il s'agit de la première plateforme d'investissement participatif dédiée aux entreprises à impact social et environnemental positif sur le territoire national avec une étendue européenne à venir. Elle accompagne les entrepreneurs sociaux à mettre en place leur dossier d'investissement au niveau financier et sur l'impact social et environnemental, à lever des fonds sur la plateforme mais aussi auprès d'investisseurs professionnels (fonds d'impact investing, réseau de business angels etc...). Elle permet aux investisseurs de sélectionner des projets ayant un impact social sur le territoire et d'investir à partir de 100€ (jusqu'à 2,5M€) et de pouvoir à la suite de leur investissement recevoir un reporting financier mais également de l'impact social et environnemental qu'aura généré leur investissement.

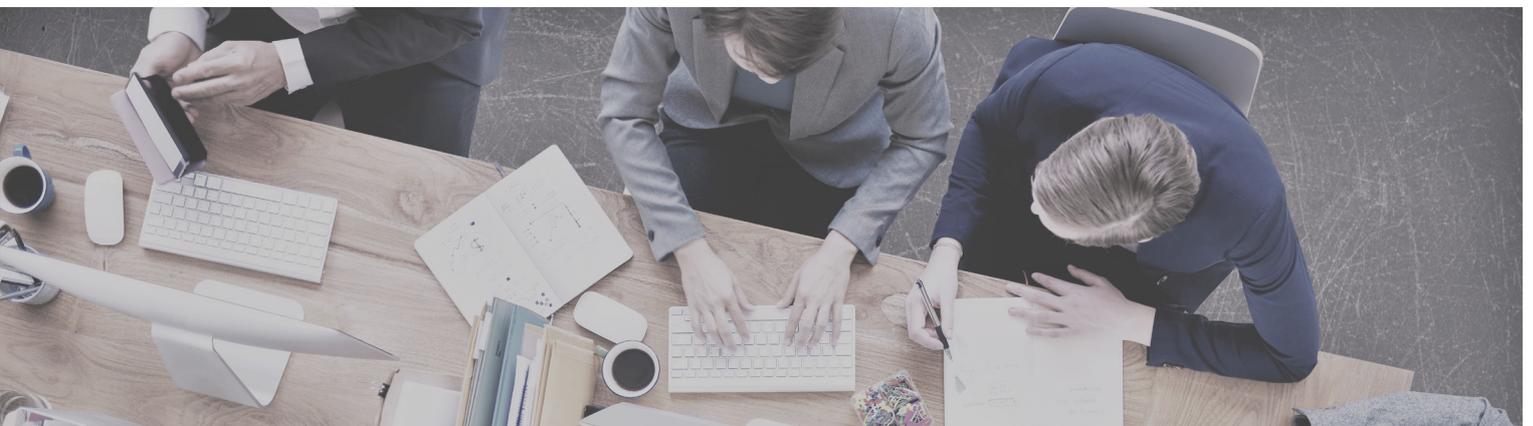
1001PACT est une initiative innovante à plusieurs niveaux :

- Souscription entièrement numérisée (paiement, signature ...)
- Suivi de l'investissement, reporting et vote aux Assemblées Générales en ligne à travers un espace de suivi de ses investissements solidaires.
- Mesure de l'impact social pragmatique et terrain.

Bilan : La plateforme atteint les particuliers à travers une communication ciblée (média, réseaux sociaux, communautaire, banque privée, conseiller de gestion de patrimoine...), les fonds d'investissements solidaires et les entreprises à impact social, sociétal et environnemental.

- 2,5M€ levé auprès de particuliers
- Impact social, environnemental indirect majeur
- **120 emplois indirects, 15 emplois directs.**

Besoin nouer davantage de partenariats avec des réseaux de distribution de produits financiers (banque, banque privée, conseiller de gestion en patrimoine, etc...) afin de développer leur capacité de financement.



Zeste.coop et pretdechezmoi.coop, outils de finance participative de la Nef

Depuis sa création, [la Nef](#) a toujours été à l'avant-garde de l'innovation sociétale. En mettant l'innovation numérique au service du projet initial de la Nef, la finance participative ou crowdfunding permet de prolonger et surtout d'amplifier cette mission de transformation sociale.

Historique :

- En 2013, la Nef lance "[prêtdechezmoi.coop](#)", plateforme de finance participative sous forme de prêt, en région Rhône Alpes uniquement.
- En automne 2014 : lancement de la plateforme sous forme de don de la Nef avec la campagne du film *Libres !* de Jean Paul Jaud.
- Mars 2016 : lancement officiel de "[Zeste.coop](#)", plateforme de finance participative sous forme de dons de la Nef
- Fin 2016/début 2017 : lancement d'une offre revisitée de "Prêt de chez moi", sur l'ensemble du territoire français

zeste.coop

Plateforme de finance participative sous forme de **don** avec ou sans contreparties.

Durée d'une campagne : 30 à 60 jours

Montant : 1000€ minimum

pretdechezmoi.coop

Plateforme de finance participative sous forme de **prêt**

Durée d'une campagne : 30 à 60 jours

Montant : 10 000€ à 200 000€

Proposer une alternative à l'offre de "crédit classique" et un accompagnement au lancement d'une campagne de financement participatif pour tous les projets portant les "valeurs Nef", à savoir toutes les initiatives ayant une plus-value écologique, sociale, ou culturelle.

Au-delà de l'accompagnement au financement, l'équipe finance participative de la Nef accompagne les porteurs de projet dans la mobilisation de leur réseau et la construction de leur communauté.

Objet :

L'attention est particulièrement donnée, sur **Zeste**, aux projets de demain qui malgré leur impact, n'ont pas encore de modèle économique avéré. Sont également pris en compte les projets non-marchands pour lesquels seul le don (ou la subvention) sont des ressources adaptées.

Grâce à ces plateformes, contributeurs et porteurs de projets participent à la construction des initiatives qui feront le monde de demain : **agriculture, énergie, solidarité, créations culturelles, pédagogies alternatives, entrepreneuriat social, production et consommation équitable, économie circulaire.**

Bilan zeste.coop :

- **Public cible** atteint : associations, entreprises et entrepreneurs portant des projets à impact positif
- **79 projets soutenus** sur l'ensemble du territoire français : associations, sociétés ou entrepreneurs
- **645 285 € levés** pour **8 672 contributeurs**

ENCADRÉ E

L'Agence France Entrepreneur, un chantier d'avance

Le lancement de la nouvelle agence nationale de développement économique des territoires "[Agence France Entrepreneur](#)", début 2016, est un exemple d'initiative publique nationale qu'il faut acter pleinement. Cette agence remplace l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE). Elle a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat : informer et orienter les créateurs, les repreneurs d'entreprise, les jeunes entreprises et de promouvoir l'entrepreneuriat. Son objectif est de favoriser le développement économique dans les territoires les plus en difficulté.

Ses priorités sont de soutenir les créations d'entreprises les plus pérennes et créatrices d'emploi ; d'aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi ; et d'innover au service des territoires fragiles dans différents secteurs d'activité, en particulier celui du numérique. Cette nouvelle organisation pourrait contribuer à mieux coordonner les financements des réseaux d'accompagnement, pourrait permettre une meilleure visibilité pour les porteurs de projets. Aux réseaux qui craignent, par le déploiement de l'AFE, l'émergence progressive d'un guichet unique, l'Agence met en avant le potentiel de promotion nationale de la finance solidaire auprès des candidats à l'entrepreneuriat et la nécessaire coordination des offres pour les rendre toutes plus accessibles.

ENCADRÉ F

L'offre d'accompagnement et de financement Initiative France

La volonté d'[Initiative France](#), est que chacune ou chacun puisse, s'il le souhaite, accéder à la création d'entreprise, quels que soient sa formation, son expérience, son patrimoine ou ses origines sociales et géographiques. De façon opérationnelle il s'agit de permettre aux porteurs de projets d'obtenir les moyens nécessaires pour compléter le plan de financement de départ, de nouer une relation professionnelle avec une banque, partenaire indispensable à la réussite d'une entreprise et de s'inscrire dans les réseaux entrepreneuriaux. L'intégration dans l'environnement entrepreneurial local est un levier essentiel du développement de son entreprise. L'accompagnement d'Initiative France est indissociable du financement, et il est fondé sur la mise en place d'une relation de confiance avec l'entrepreneur.

Le prêt d'honneur pour renforcer les fonds propres de l'entrepreneur

Le prêt d'honneur est un prêt personnel à taux zéro et sans garantie demandée au créateur. Il vise à permettre à l'entrepreneur (créateur ou repreneur) de constituer ou renforcer ses fonds propres et d'accéder à un emprunt bancaire. En 2016, il est en moyenne de 9 400 €, dans une fourchette de 3 000 à 50 000 €. L'effet de levier sur les financements bancaires est en moyenne de 7,3. Le plan de financement moyen de ces projets de création ou reprise se situe vers 95 000 €. Il est accordé par un comité d'agrément local, instance essentielle de chaque plateforme, composée de chefs d'entreprises, de banquiers et d'experts locaux.

L'accompagnement avant, pendant et après le lancement de l'entreprise

Le lien avec l'entrepreneur débute avant la création et se poursuit jusqu'au terme du remboursement du prêt, 3 à 5 ans après le financement. Le premier contact est tout d'abord une écoute et des informations sur le service apporté et parfois en fonction de la maturité du projet, une réorientation ponctuelle. Ensuite c'est un temps d'échanges approfondis avec l'équipe permanente de la plateforme sur le projet, la réalité du marché potentiel et sur l'adéquation personne /projet d'entreprise.

L'ensemble de ces éléments vont nourrir l'instruction de la demande de prêt d'honneur réalisée par la plateforme Initiative. Celle-ci éclaire l'entrepreneur sur les forces et fragilités de son projet. Avec sa vision plurielle et son écoute attentive de l'entrepreneur, le comité d'agrément, affine l'analyse, et valide le montant du plan de financement adéquat et donc le montant du prêt d'honneur nécessaire. Cette préparation approfondie met l'entrepreneur en confiance et rassure les banques.

L'appui à la mobilisation des prêts bancaires nécessaires à la réalisation du projet se fait dans le cadre de cette étroite relation de confiance avec les salariés qui conduisent des actions de médiation bancaire. La confiance établie ainsi solidement, va faciliter l'accompagnement de l'entrepreneur dans les premières années de l'entreprise. Il va se développer naturellement, de façon systématique pour le suivi. La plateforme va rencontrer l'entrepreneur, analyser avec lui les résultats, l'écouter, l'inviter à participer à des échanges entre chefs d'entreprises, à des formations, à rejoindre des réseaux locaux. Plus de 50 000 entrepreneurs sont concernés chaque année.

Une partie des entrepreneurs, plus de 9 000 nouveaux entrepreneurs Initiative bénéficient chaque année d'un parrainage. Des chefs d'entreprises, ou des cadres, se mobilisent pour leur permettre de développer la confiance en eux et leur donner envie d'oser aller de l'avant. Accompagnement, financement en fonds propres et bancarisation, permettent de développer la solidité des jeunes entreprises, le taux de pérennité à 3 ans est de 90%.

ENCADRÉ G

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle Aquitaine

Le SRDEII, adopté le 19 décembre 2016, est l'aboutissement d'un long travail de synthèse mené avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. C'est une phase nouvelle pour la Région, désormais clairement désignée comme compétente en matière de développement économique par la réforme territoriale (Loi NOTRe).

Ce schéma est décliné en 4 grands enjeux, 7 principes et 9 orientations.

Pour agir efficacement, **la région s'est imposée 4 enjeux prioritaires pour son territoire** à savoir la création d'écosystèmes dynamiques, l'innovation et la compétitivité, le développement solidaire des territoires et la complémentarité des efforts au service du développement économique.

Le SRDEII impose également de respecter collectivement 7 principes d'action approuvés par les élus :

- La création d'emplois
- L'aménagement équilibré du territoire régional
- Le développement durable
- La recherche de simplification
- Une vision large de l'entrepreneuriat
- L'égalité Femmes-Hommes
- Une volonté de coopération permanente avec les acteurs du territoire

Enfin, pour tenir ce cap, le schéma adopté fixe **9 orientations stratégiques**, véritable feuille de route pour tous les acteurs économiques sur le territoire :

1. Anticiper et Accompagner les transitions régionales (numérique, écologique et énergétique)
2. Poursuivre et renforcer la politique de filières
3. Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales (déployer l'Usine du Futur)
4. Accélérer le développement des territoires par l'innovation
5. Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire
6. **Ancrer durablement les différentes formes d'ESS sur le territoire régional**
7. Accompagner le retournement, la relance des territoires et des entreprises
8. Renforcer l'internationalisation des entreprises, écosystèmes et l'attractivité des territoires
9. Développer l'écosystème de financement des entreprises.

Il est à noter dans la 6ème orientation stratégique la volonté de s'appuyer sur l'ESS pour développer l'économie régionale. La Nouvelle-Aquitaine se place au 3ème rang des régions en volume d'emplois dans l'ESS, avec plus de 220 500 salariés, répartis dans 22 200 établissements employeurs. L'ESS représente 12 % du total de l'emploi salarié de la région. C'est logiquement que son SRDEII en fait un objectif fort. Il pose ainsi les objectifs suivants en la matière :

- Sensibilisation des jeunes, de plus en plus attirés par l'ESS, à l'intérêt de ses différentes formes de structuration spécifiques ;
- Encouragement des entrepreneurs à choisir l'un des modèles de l'ESS pour leur résistance et leur ancrage territorial sont gages de pérennité sur leurs bassins ;
- Possibilité aux têtes de réseaux de faire lien, d'être en veille permanente et de déceler les innovations possibles ;
- Aide à la création et au développement des structures de l'ESS ;

Création d'un nouveau fonds de co-investissement

Afin de se donner les moyens de conduire une politique volontariste en matière de soutien au renforcement des fonds propres des entreprises de son territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine a également décidé, en novembre 2016, de créer un fonds de co-investissement sous forme d'une SAS à capital variable, dont le capital initial s'élèvera à 1M d'€ et qui pourra être porté à un maximum de 35 millions d'euros en fonction du volume d'activité.



ENCADRÉ H

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et l'ESS : je t'aime moi non plus...

Le [PIA](#) est un large programme d'investissement initié en 2010 par l'Etat, par le Commissariat Général à l'Investissement, pour accompagner des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois non délocalisables. La logique est de renforcer les avantages compétitifs stratégiques de la France dans des secteurs à forts potentiels pour l'économie nationale. Les 3 mots d'ordre sont l'excellence, l'innovation et la coopération.

Le budget cumulé du PIA s'élève à **47 Md€** depuis 2010 et **10 Md€** supplémentaires ont été annoncés : **35 Md€** ont été déployés à partir de 2010, au bénéfice de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le PIA 1 prévoit un budget spécifique à l'ESS : au sein de l'une des 6 priorités nationales "économie, innovation et projets industriels", la Caisse des Dépôts s'est vu confier en 2010 la gestion d'une dotation de 100 millions d'euros en faveur de l'économie sociale et solidaire au bénéfice des associations (60%), des coopératives (25%) et des entreprises sociales ou d'insertion (15%).

L'objectif était de renforcer, selon une logique de cofinancement privé-public, les quasi-fonds propres de 2 000 entreprises de l'ESS, et de créer ou consolider de 40 000 à 60 000 emplois dans ce secteur.

- **12 Md€** ont renforcé cette dynamique à partir de 2014 pour un deuxième volet du PIA.

- **10 Md€** ont été annoncés en 2016 pour un PIA 3. On note que 60% de ces crédits seront consacrés à l'impératif du développement durable et la croissance verte.

Mais ce PIA 3 ne comporte plus de volet ESS.

Cependant, une clause transversale relative à l'ESS est prévue. Elle devrait permettre aux entreprises de l'ESS de postuler aux futurs appels à projets dès lors qu'elles répondent aux critères d'éligibilité des appels.



Un financement du Fonds Européen d'Investissement : le programme EaSI

Le [Fonds Européen d'Investissement](#) (FEI), filiale de la [Banque Européenne d'Investissement](#) (BEI), propose des outils de financement et de garantie, sous le nom du programme EaSI :

- **L'Activité Microcrédit Professionnel** pour des besoins de financement de moins de 25 000 euros sur des projets répondant à la définition européenne. Le déploiement de ce dispositif est assuré par une démarche partenariale avec les principaux acteurs de la finance solidaire. En France, [Créasol](#), [l'Adie](#), [Initiative France](#), [France Active](#), [la Nef](#), et à venir avec la [Caisse Solidaire](#) dans les prochains mois. A noter la volonté d'élargir au microcrédit personnel.

- **L'Activité Entreprise Sociale**, sous forme de fonds de garantie de 0,5M€ pour les entreprises sociales quel que soit leur forme légale, tant qu'elles rentrent dans la définition européenne de l'entreprise sociale. Ouvert aux 28 pays membres mais aussi à un certain nombre de pays volontaires, avec au total 34 pays aujourd'hui, soit 34 réalités différentes d'entreprises sociales. Certains pays où l'ESS est particulièrement développée, comme la France, disposent d'un cadre réglementaire avec des définitions d'entreprise sociale convergentes mais différentes, sachant que c'est la définition européenne qui prime.

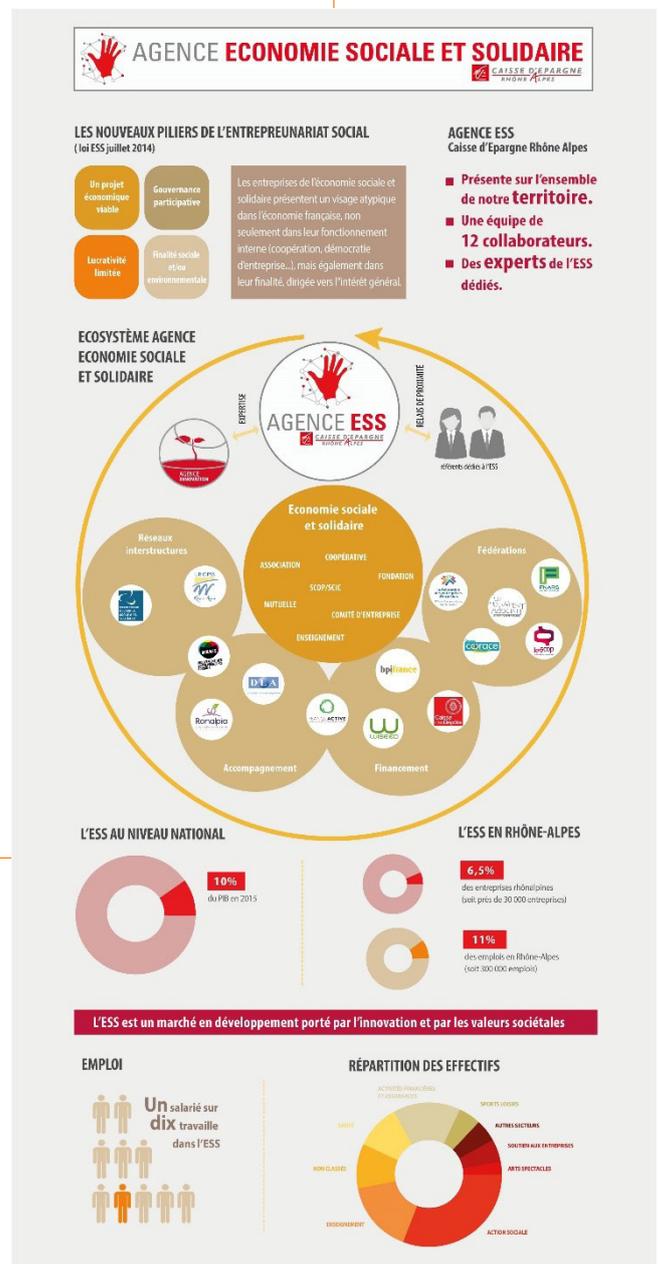


ENCADRÉ J

La création d'une agence spécialisée ESS, Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Le Dauphiné Libéré – 3 février 2017. Les Caisses d'Épargne misent sur la spécialisation.

Forte du succès de l'agence dédiée à la montagne, installée à Chambéry depuis cinq ans, la [Caisse d'Épargne Rhône-Alpes](#) va dupliquer ce modèle à deux autres univers : la santé et l'économie sociale et solidaire. « Nous sommes déjà très impliqués auprès de ces secteurs, mais nous souhaitons aller plus loin pour accompagner ces écosystèmes qui sont très forts sur notre territoire », a expliqué Yves Toubanc, membre du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, lors de la présentation des projets 2017. Ces deux agences, basées à Lyon, mais appelées à rayonner sur tout le territoire, ouvriront leurs portes en avril...



Initiatives inspirantes

La Caisse régionale du Crédit Agricole Franche-Comté expérimente le partenariat avec les OFAS : une nouvelle approche du risque...

Le partenariat engagé en 2013 entre le Conseil Régional, le [Crédit Agricole Franche-Comté](#), les réseaux d'accompagnement - [Franche-Comté Active](#), [Initiative Franche-Comté](#), les [Boutiques de Gestion](#) et [l'Adie](#) -, et animé par le Labo de l'ESS, avait pour objectif d'analyser les moyens à la création et au développement des TPE et des petites structures ESS, de garantir une offre adaptée de services bancaires et de conseil aux coûts stables, tout en réduisant le risque des partenaires. Ce partenariat intégrait aussi l'organisation de la coopération entre l'agence et les principaux réseaux d'accompagnement, de financement et de conseil spécialisés.

Deux territoires test, Belfort et Montbéliard, définis initialement, ont été étendus à l'ensemble de la Région Franche-Comté à partir de 2016.

L'expérience s'est appuyée sur les réalisations suivantes :

Mise en place progressive du dispositif en concertation avec les agents experts du terrain et des responsables des réseaux partenaires, réunions périodiques d'analyse de freins avec les agents ;

Mise en place et suivi de partenariats visibles avec les réseaux : délégations claires et critères d'évaluation permettant de maîtriser la qualité de chaque prestataire ;

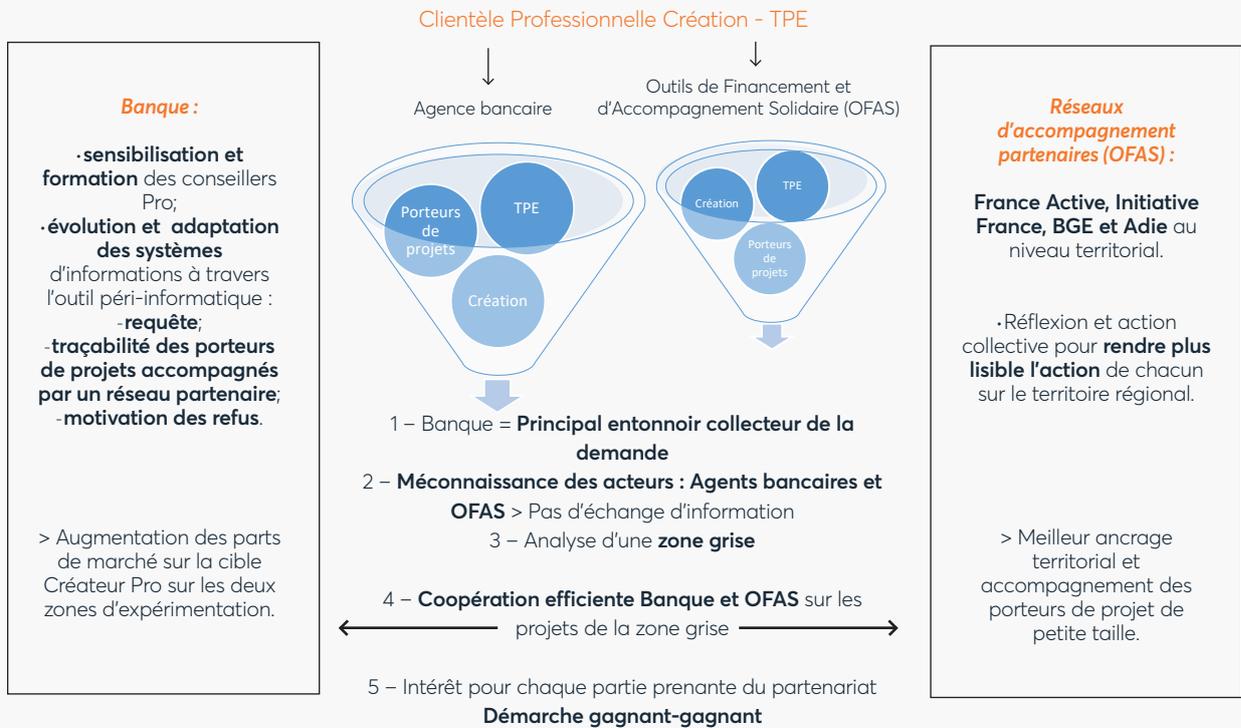
Mise en place d'un système transparent de suivi, afin d'ajuster l'offre et son traitement, d'affiner les critères de risque et d'optimiser les délais et la qualité de la réponse aux demandes des créateurs ;

Construction de l'offre la mieux adaptée pour la banque comme pour les réseaux spécialisés ;

Généralisation du dispositif dans la région permettant la mise en place de formations d'agents, l'accompagnement des responsables PRO et back office...

Cette expérimentation nous permet de valider notre hypothèse de départ relative à une zone grise. Elle confirme aussi que l'agence bancaire est le principal **« entonnoir collecteur » de la demande**, d'où l'importance de veiller à une **acculturation des agences bancaires aux outils financiers solidaires** présents sur le territoire concerné. Enfin, elle démontre l'avantage certain pour la banque qui souhaite développer son taux de pénétration par secteur et par territoire à travers des projets porteurs de sens.

Un premier bilan schématisé ci-dessous permet de démontrer que cette démarche partenariale est profitable à l'ensemble des parties prenantes.



Premier Bilan chiffré de l'expérimentation 2015 : 3 chiffres de synthèse importants :

- Un taux de pénétration commerciale sur la création d'entreprise en hausse : **22.9 % soit +2.3 % sur 1 an** (la Caisse Régionale de Franche-Comté accède au **3ème rang de création au plan national** sur l'ensemble des caisses régionales).
 - Un volume de crédits en progression de **+18 %**
 - Un risque en forte baisse – **2 % sur l'encours global** (parmi les 6 meilleures caisses régionales)
- Les performances de la Caisse Régionale Franche-Comté sont soulignées au plan national avec la production du prêt Lanceur Pro (prêt à la création d'entreprises) où elle se positionne en **rang n° 2**.

Avec cette expérimentation, **les relations avec les réseaux d'accompagnement partenaires sont renforcées** :

Parts de marché CAFC - Réseau d'accompagnement en %		2014	2015	2016
Initiative France	Jura	20	29	37,5
	Doubs / Belfort	26	38	39
	Haute-Saône	10	24	NC
Dev 25		18	24	NC
ADIE		15	18	NC
Franche Comté Active		15	22	27

En termes de gain de temps pour les équipes de la Caisse régionale sur le marché des professionnels, il est difficile à mesure. Dans le cadre de cette expérimentation, la Caisse a mis en place un système de délégation dans son réseau permettant à un conseiller pro de décider sur les dossiers < 100K€ dès lors que celui-ci est accompagné par un réseau d'accompagnement et avec la couverture Franche-Comté Active ou Bpifrance : sur ce type de dossier, le gain de temps en nombre de jours peut être estimé à 10 jours.

La Caisse Solidaire, financeur du « besoin de trésorerie (BFR) de développement »

La Caisse Solidaire est un établissement financier coopératif agréé par l'ACPR⁶ et reconnu ESUS⁷, ayant pour mission de collecter de l'épargne solidaire auprès de tout public, et d'octroyer des crédits professionnels aux projets peu ou mal servis par le système bancaire. C'est donc à la fois un intermédiaire bancaire garantissant la sécurité des dépôts et un circuit court financier solidaire, assurant la transparence du flux financier et sa visibilité sur les territoires.

Constatant les demandes récurrentes d'entrepreneurs pour des besoins difficilement financés par les réseaux bancaires, comme les financements immatériels, les premiers recrutements, le besoin de fonds de roulement lié à l'augmentation d'activité, la Caisse Solidaire s'est - de fait - spécialisée dans le financement de cette trésorerie de développement, sur des durées comprises entre 2 et 7 ans, et des montants de 10.000 à 100.000 euros pour les TPE, startups, entrepreneurs sociaux à

des stades clefs de développement de l'entreprise, notamment en post-crédation, premier développement ou retournement, et sans engager la caution personnelle des entrepreneurs. Son action est - et se veut - résolument complémentaire de la relation de l'entrepreneur avec son banquier, qui garde l'intégralité de la relation d'équipement commercial.

Créée en 1997, et historiquement ancrée dans le territoire du Nord Pas-de-Calais, son agrément a été étendu à tout le territoire national en 2015. Ce développement national est ouvertement multi-territorial, pour prendre en compte la diversité des contextes et assurer un ancrage local via l'appui des partenaires locaux au premier rang desquels figurent les OFAS et réseaux d'accompagnement. Atypique dans le paysage bancaire, la Caisse Solidaire dispose d'une forte capacité d'innovation et d'expérimentation, qu'elle met au service de ses partenaires, et des territoires.

" LA CAISSE SOLIDAIRE DISPOSE D'UNE FORTE CAPACITÉ D'INNOVATION ET D'EXPÉRIMENTATION, QU'ELLE MET AU SERVICE DE SES PARTENAIRES, ET DES TERRITOIRES ".

⁶Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
⁷Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale



INITIATIVE INSPIRANTE 3

Kocoriko.fr, crowdfunding de la Banque Populaire des Alpes

En 2015, la [Banque Populaire des Alpes](#) (BPA) a lancé le site de crowdfunding [Kocoriko.fr](#) afin de soutenir les initiatives locales, changer l'image de la banque et renforcer sa présence aux endroits où elle était traditionnellement moins présente (incubateurs, maisons des associations, etc.).

La plateforme, filiale à 100% de la banque régionale, accompagne des associations et entrepreneurs du territoire, leur apporte un outil de financement par le don et cofinance certains projets grâce à un fonds de dotation. L'objectif de Kocoriko.fr est d'apporter une valeur ajoutée, fortement liée à l'historique coopératif de la banque, aux structures locales. Statutairement, Kocoriko.fr a pour objet le soutien au territoire ainsi que la participation au développement économique territorial, avec un déploiement sur l'ensemble de la Région Auvergne – Rhône-Alpes en 2017.

Les collaborateurs de la banque régionale sont également engagés et peuvent proposer à certains projets un financement via la plateforme afin de renforcer leurs fonds propres avant d'aller vers un financement bancaire.

En un an, Kocoriko.fr a financé 80% de projets associatifs et 20% de création d'entreprises ; la plateforme affiche un taux de succès de 95%. L'utilisation de la plateforme a également donné une seconde jeunesse à une dotation existante, dans le cadre d'un appel à projets entrepreneuriaux.

KOCORIKO.FR EN CHIFFRES

80% de projets
associatifs financés

20% de création
d'entreprises

95% de taux de
succès



France Active : le réseau pionnier du financement des TPE et de l'ESS et les effets de leviers de sa garantie

Le réseau [France Active](#) est impliqué dans de nombreuses actions d'accompagnement de l'ESS au niveau local, en gérant par exemple de nombreux Dispositifs Locaux d'Accompagnement, des Fabriques à Initiatives, etc.

France Active est une expérience très originale dans l'écosystème financier solidaire à au moins trois titres :

- Il finance à la fois les TPE et les structures de ESS (7000 entrepreneurs chaque année sont financés pour un portefeuille de 30 000 entreprises et 2500 structures de l'ESS sont accompagnées dans le cadre des Dispositifs Locaux d'Accompagnement) ;
- Il articule 42 Fonds Territoriaux, personnes morales indépendantes et une tête de réseau gérant des outils financiers puissants ;
- Il gère des outils de financement différenciés, tant dans la garantie de prêts (**France Active Garantie**) que dans les fonds propres (**Société d'Investissement France Active**).

Le réseau France Active s'est construit dès ses premières années sur l'idée **d'une complémentarité avec les banques**, à l'opposé de l'idée d'une substitution. L'idée fondatrice est que si certains entrepreneurs sont exclus a priori du crédit bancaire, il est possible de les réintégrer dans le champ d'intervention de celles-ci, en agissant sur trois facteurs :

- La crédibilisation du projet par une expertise économique et un accompagnement portant spécifiquement sur le montage financier et le calibrage du plan de financement ;
- Une action en direction des réseaux bancaires pour développer des relations nationales, déclinées localement avec les conseillers professionnels et les directions des engagements ;
- L'apport d'une garantie portant jusqu'à 70 % du capital de l'emprunt, qui permet de limiter le risque de la banque (et la consommation de fonds propres).

L'organisation de France Active permet cette action aux deux niveaux. Au plan national la société France Active Garantie est agréée par l'ACPR pour réaliser l'activité de garantie en direction des banques. Les actionnaires de FAG sont la Caisse des dépôts et l'association France Active, et la quasi-totalité des groupes bancaires français ; Crédit Agricole et BNP Paribas ont rejoint lors de l'augmentation de capital de 2015 le groupe BPCE, le Crédit Coopératif, le groupe Crédit Mutuel CIC, et LCL. Les fonds propres de FAG ont été portés à 23 M€, ce qui lui permet de gérer un encours de garantie fin 2016 de 370 M€. Les fonds de garantie gérés par FAG sont dotés par l'Etat et la Caisse des dépôts (Fonds de Cohésion Sociale), des collectivités territoriales, principalement les régions, le [FEDER](#), et des partenaires privés. L'activité de FAG est elle-même garantie par bpifrance dans le cadre de sa convention PME et par le [Fonds Européen d'Investissement](#) (COSME).

L'association France Active anime les partenariats nationaux avec les banques, en favorisant l'inscription de la garantie FAG dans les schémas délégataires des banques, le partenariat avec le réseau France Active dans les politiques commerciales, en assurant la compatibilité des systèmes d'information pour faciliter les process de mise en place et de paiement.

Au plan régional et local un réseau de 42 associations, les Fonds Territoriaux, est activé, regroupant des entreprises et réseaux de l'ESS, des partenaires bancaires, des collectivités territoriales, créées à partir d'un objet social d'inclusion bancaire et de développement économique local. Leurs équipes et leurs bénévoles assurent l'accompagnement des entrepreneurs, développent les partenariats bancaires locaux en déclinant les accords nationaux. La décision d'engager la garantie est déléguée par FAG aux comités d'engagement locaux constitués par les Fonds Territoriaux.



Au-delà de l'action systématique de garantie, ces fonds territoriaux innovent en tirant parti du contexte et des jeux d'acteurs locaux. Ainsi, le Fonds territorial de Languedoc Roussillon développe depuis plusieurs années une offre en direction des porteurs de projets agricoles en mobilisant la garantie comme un des outils, Bourgogne Active à mis en place une action spécifique d'accompagnement dans les quartiers de la politique de la ville, les Fonds territoriaux font jouer les complémentarités entre accompagnement et financement avec le réseau BGE dans de nombreuses régions.

Le système, qui donne un fort niveau de délégation, permet donc d'allier la force de frappe et l'effet de levier d'une société nationale détenue par les principales banques françaises, et l'agilité d'un réseau d'associations inscrites dans les politiques publiques et les partenariats locaux.

Les projets concernés par l'activité de garantie de France Active sont les entreprises créées par des demandeurs d'emplois et les entreprises de l'économie sociale et solidaire. En 2016, 5800 entreprises ont obtenu une garantie. La croissance de l'activité a été de 17 % en montants garantis par rapport à 2015. A noter qu'à côté de l'activité des Fonds territoriaux en partenariat avec les banques, FAG garantit l'activité d'organismes de microfinance, et notamment l'ADIE (21 M€ d'encours garantis en 2016).

Des avancées pour cibler les projets ou les territoires les plus difficiles...

La croissance régulière de l'activité de garantie et le fait que près de 50 % des projets sont adressés directement par les banques montrent que le dispositif est maintenant bien en place. France Active cherche à faire progresser ses partenaires bancaires sur certains publics et sur certains territoires.

Deux illustrations :

- Cap Jeune s'adresse aux créateurs de moins de 26 ans, ne disposant pas d'apport personnel ou d'entourage familial favorable. L'alliance d'une prime de 2000 €, d'un accompagnement renforcé portant principalement sur la relation à la banque et d'une garantie FAG permet de faire passer dans de bonnes conditions des projets qui ont besoin plus que d'autres d'une action forte de renforcement de leur crédibilité. Ce dispositif qui a servi 664 entrepreneurs en 2016 est financé par des partenaires privés (banques, entreprises, fondations) et par l'Initiative pour l'emploi des jeunes du [Fonds Social Européen](#). Il est fléché en priorité sur les zones urbaines sensibles ou les territoires ruraux.

- Fonds de garantie pour les quartiers : avec l'appui du Fonds de cohésion sociale, FAG monte un fonds de garantie permettant de réduire les a priori négatif des banques à l'égard des porteurs de projets résidant dans les quartiers de la politique de la ville ou y implantant leur entreprise. Un fonds de garantie spécifique permettra de porter la quotité maximale de garantie de 65% à 80%. En contrepartie, les cautions personnelles ou de l'entourage seront exclues, assurant une meilleure protection des entrepreneurs en cas d'insuccès. Ce fonds de garantie national est mis à la disposition de l'ensemble du réseau de manière à lui permettre de développer des partenariats avec les acteurs intervenants dans ces quartiers (BGE, ADIE, mais également des associations locales reconnues sur leur territoire).

“ Initiative Remarquable ”, un prêt d'honneur Initiative France faisant levier bancaire

Le prêt d'honneur « Initiative Remarquable » est un prêt sans intérêt ni garantie qui s'ajoute au prêt d'honneur local accordé à l'entrepreneur par une plateforme du réseau [Initiative France](#) ; il **augmente les fonds propres de l'entreprise et facilite l'accès au financement bancaire.**

Les « entreprises Initiative Remarquable » allient **création d'emplois, réussite économique et engagements responsables**, intégrés avec volontarisme dans la stratégie et la vie de leur entreprise. Elles s'inscrivent toujours dans plusieurs de ces quatre dimensions :

- **Dynamique territoriale** : des entreprises qui contribuent significativement au dynamisme économique local, ouvrent de nouvelles voies sur leur territoire, renforce des filières existantes et retrouvent des savoir-faire disparus.
- **Engagement environnemental** : des entreprises inscrites dans une logique de préservation des ressources et de la biodiversité, de maîtrise et de valorisation des déchets telle que l'économie circulaire et la lutte contre le réchauffement climatique.
- **Volontarisme social et sociétal** : des entreprises qui créent des emplois, valorisent le capital humain et développent une gouvernance partagée.
- **Innovation** : des entreprises porteuses d'une conception novatrice : organisation, marché, gestion, technologie, modèle social...

Ces caractéristiques font l'objet d'une **évaluation réalisée à partir d'une grille d'analyse avancée**, qui valide le niveau de l'engagement pour chaque domaine d'actions.

Le prêt Initiative Remarquable est destiné à des projets de création, reprise ou croissance d'entreprise, de moins de 10 emplois au moment du décaissement et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros HT. Ce prêt, d'un montant compris entre 5 000 € et 25 000 € accordé pour une durée de 3 à 5 ans, est systématiquement associé à un plan d'accompagnement et de parrainage établi entre l'entrepreneur et la plateforme Initiative France Locale.

Les Leviers

la réussite de cette initiative tient à une mobilisation du réseau pouvant remonter ces projets, et à **un soutien fort des partenaires financeurs** et opérationnels qui permettent le déploiement efficace du dispositif.

Facteurs de réussite

le succès du dispositif repose aussi sur la réussite des entreprises déjà reconnues comme « Initiative Remarquable » (plus de 300 entrepreneurs financés à ce jour).

Ce dispositif doit également son succès au comité Initiative Remarquable qui réunit entrepreneurs, experts sectoriels et professionnels de l'accompagnement, **véritable intelligence collective** qui permet de valoriser des entreprises toujours plus remarquables.



INITIATIVE INSPIRANTE 6



Parcours confiance : financement et bancarisation de porteurs de projets TPE et/ou ESS entre la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche (CELDA) et les OFAS

La **CELDA** est un partenaire historique des réseaux d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise présents sur son territoire (Loire, Drôme, Ardèche). Depuis 2002, **elle abonde les fonds de prêts d'honneur et/ou de garantie de ces acteurs**, participe aux comités d'engagement, bancarise et finance ces porteurs de projet. Elle favorise l'optimisation des process entre réseaux d'accompagnement (**Initiative France** et **France Active**) et le dispositif de micro-crédit

Objectif recherché : permettre le financement avec un risque mesuré des projets des créateurs d'entreprise en situation précaire dans la durée.

Mise en place : en juillet 2008, la CELDA crée localement le **micro-crédit Parcours confiance** dont l'un des objectifs est d'octroyer des crédits créateurs d'entreprises menacés d'exclusion bancaire, le profil étant trop risqué pour être acceptés dans le cadre du scoring en agences « classiques ».

BUDGET GLOBAL :

220 000 €/an

pour abondement des prêts d'honneur et participation aux charges de fonctionnement des plateformes.

PARTENAIRES :

10 partenaires au total :

6 plateformes d'initiative locale, 1 plateforme mixte Initiative et France active, 1 plateforme France Active et 2 chambres consulaires.

RÉSULTAT / BILAN :

En 2015

91 microcrédits

*ont été accordés dans le cadre du dispositif Parcours Confiance Pro pour un montant de **1 263 k€***

212 emplois créés

au total grâce à l'ensemble de ce partenariat et les crédits complémentaires suite à l'engagement des plateformes

70 à 75%

de taux de pérennité à 3 ans des projets accompagnés par une plateforme en moyenne, c'est-à-dire très nettement supérieur aux projets non accompagnés (50%).

Livret d'Épargne rev3 - Troisième révolution industrielle – support d'épargne du Crédit Coopératif

Lancé en Janvier 2015 par le Crédit Coopératif, en partenariat avec la CCI du Nord Pas-de-Calais, le **Livret rev3** permet, pour la première fois en France, un livret d'épargne totalement dédié à une région, le Nord Pas-de-Calais, maintenant nommée Hauts-de-France, et au financement exclusif d'entreprises innovantes et responsables.

Grâce aux encours collectés par le livret, le Crédit Coopératif et son établissement associé, la Caisse Solidaire, pourront accorder des prêts avec une tarification avantageuse aux entreprises et aux porteurs de projets liés à la Troisième révolution industrielle dans le Nord Pas-de-Calais.

Cette initiative réunit concomitamment la Région Hauts-de-France, des personnes physiques privées pour l'épargne et des entreprises innovantes et responsables pour les prêts.

Le Crédit Coopératif lui, garantit que l'argent placé par les épargnants servira à financer les acteurs de la « Troisième révolution industrielle » dans la région.

Après son lancement en janvier 2015, un élargissement à l'ensemble des régions est lancé en 2016 avec le Livret « Coopération pour ma région »

BILAN :

1 145

livrets ouverts en un an

4,4 millions d'€

de prêts avec 50% de créations d'entreprises pour les structures bénéficiaires accompagnées par la Caisse Solidaire.

LES FACTEURS DE SUCCÈS :

Traçabilité et caractère des entreprises financées, implication de la région, dynamisme local

Déclinaison de manière durable de cette initiative :

4 autres régions intéressées, extension à l'ensemble des régions.

INITIATIVE INSPIRANTE 8

Le projet de BNP Paribas sur
l'entrepreneuriat social

Depuis 2013, [BNP Paribas](#) a mis en place un **dispositif d'accompagnement dédié** en faveur des entreprises qui font de leur finalité sociale une priorité, grâce à une approche holistique à travers tous les leviers que le groupe et ses multiples entités peuvent offrir.

1. Un réseau de 60 référents Entrepreneuriat Social (ES) partout en France

Ces spécialistes sont des chargés d'affaires ou des experts crédit formés aux spécificités de l'entrepreneuriat social.

2. Elaboration d'outils d'analyse spécifiques

- Une grille de qualification (*voir ci-après*)
Elaborée pour les conseillers bancaires, elle traduit la définition d'un ES en critères objectifs, permettant ainsi aux acteurs terrain d'identifier facilement en 3 questions tangibles les ES et les orienter vers le dispositif qui leur est dédié :
 - Existence d'une mission sociale explicite ?
 - Existence d'un modèle économique viable ?
 - Quelle répartition des bénéfices ?
- Une Politique de Crédit Spécifique pour une analyse sur mesure.

Elle permet d'appréhender, dans l'analyse financière, les particularités du modèle économique atypique des entreprises sociales grâce à une approche différenciée de celle des entreprises classiques. Cela favorise l'intégration du segment ES dans les procédures standard de la banque pour être perçue comme une activité normalisée mais sans traitement industrialisé : il s'agit d'une approche particulière avec l'importance du maintien de l'analyse au cas par cas.

3. Une méthodologie de mesure d'impact

Pour compléter ce dispositif d'analyse dédié, BNP Paribas a élaboré en 2015 une démarche globale d'évaluation de l'impact sociétal (social, environnemental) des acteurs de l'ESS afin de :

- Mettre en exergue la création de valeur sociale,
- Intégrer l'impact social comme critère d'analyse à part entière,
- Accompagner les clients dans la valorisation de leur impact,
- Dégager, à terme, les meilleures pratiques sectorielles et des benchmarks.

Face à la multiplicité des publics visés et à la diversité des actions menées, il a été choisi un découpage du secteur ES en 7 Domaines d'Action Sociale (DAS), en fonction du besoin / service couvert par l'ES :

Accès à l'emploi ; Microfinance & soutien à l'entrepreneuriat ; Accès au logement ; Accès à l'éducation et égalité des chances ; Accès à la santé et maintien de l'autonomie ; Protection de l'environnement ; Actions de lutte contre la précarité.





La méthodologie élaborée s'appuie à la fois sur des données qualitative et quantitative, spécifiques à chaque domaine d'action sociale et sont organisés autour de trois questions- clés :

Qui sont les bénéficiaires ?
Qu'est-ce qui est fait pour eux ?
Quels sont les résultats obtenus ?

Cette méthodologie est déjà appliquée semestriellement sur les entreprises solidaires dans lesquelles BNP Paribas Investment Partners a investi, soit, au 30 juin 2016, 20 partenaires solidaires représentant 57 millions d'encours :

- **Accès à l'emploi** : 19 534 personnes employées et/ou accompagnées ;
- **Microfinance & soutien à l'entrepreneuriat** : 18 806 projets entrepreneuriaux financés et 61% pérennes à 3 ans ;
- **Accès au logement** : 4 044 logements à disposition au 21/12/2015 dont 80% de logements très sociaux (pour des personnes en situation de grande précarité)
- **Protection de l'environnement** : 2 723 ha de terres agricoles biologiques cultivées avec 1,7 millions de produits biologiques et équitables vendus.

Cette méthodologie a été reprise dans le cadre de la création conjointe de MESIS*

[*voir Fiche Initiative 9](#)

4. Mobilisation de produits financiers ou services adaptés à chaque étape du cycle de vie :

- En 2014, le lancement de deux fonds d'investissement dédiés à l'entrepreneuriat social, labellisés Finansol :
 - Le FCP BNP Paribas Social Business France (97M€ au 31/12/2016), un fonds 90/10 adapté au grand public, destiné aux clients particuliers souhaitant soutenir avec leur épargne des entreprises sociales françaises.
 - Le fonds d'investissement BNP Paribas Social Business Impact France (30MEUR au 31/12/2016) ouvert aux investisseurs professionnels désireux de réaliser un investissement à impact social.
- Un soutien de l'écosystème des ES à travers des partenariats avec des grands réseaux d'accompagnement ([Ashoka](#), [UNEA](#), [Mouves..](#)), des incubateurs ([Antropia](#), [SenseCube](#), [La Ruche...](#)), des OFAS ([France Active](#), [Phitrust](#), [Impact Partenaires](#), [1001PACT](#), [Le Comptoir de l'Innovation...](#)).
- Une mobilisation de l'expertise du réseau interne des bénévoles actifs ou retraités du groupe pour mise à disposition de compétences.

A travers tous ces leviers, près de 400 M€ ont été dédiés à environ 450 acteurs de l'Entrepreneuriat Social en 2016 en France (890 MEUR dans le monde).



Entrepreneuriat Social
Qualification d'après les critères BNP Paribas



NOM DU PROSPECT (OU CLIENT) XXX

I. INFORMATIONS GENERALES

Sélectionner le statut juridique :
 Si Autre, précisez :
 Chiffre d'affaires (k€) Effectif total
 Effectif en insertion Effectif avec handicap

II. RELATION AVEC BNP PARIBAS

Client existant Nouvelle entrée en relation
Jour Mois Année
 Date de rencontre
 DR
 CAF / GROUPE
 Chargé d'affaires
 Identifiant SGI / RP IFC
 SIREN
 Segment

QUALIFICATION EN ENTREPRISE SOCIALE

CRITERE I : AVOIR UNE MISSION SOCIALE EXPLICITE

I.A- EXISTENCE D'UNE MISSION SOCIALE

Remarque : une réponse positive à l'un des trois sous-critères ci-dessous est suffisante pour valider le critère

I.A.1. Le prospect a obtenu l'agrément "entreprise solidaire"

MERCI DE REpondre A CE CRITERE AVANT DE CONTINUER

Le prospect a-t-il obtenu l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" ?

O	N
---	---

I.2. Le prospect est adhérent à un réseau de l'entrepreneuriat social

Le prospect est-il lié à l'un des réseaux d'entrepreneurs sociaux suivants ?

O	N
---	---

Si oui, le(s)quel(s) ?

Mouves Ashoka Antropia
 CNEI COORACE UNEA
 Autre
 Précisez :

I.3. La mission sociale du prospect est explicite

L'intention du dirigeant de l'entreprise est avant tout motivée par la réalisation de sa mission sociale?

O	N
---	---

 La mission sociale de l'entreprise est-elle inscrite dans un document de référence (objet social, statuts, rapports annuels, comptes annuels etc.)?

--	--

 Le prospect répond-il à un besoin social ou environnemental explicite?

--	--

I.B- DESCRIPTION DE LA MISSION SOCIALE

Quel est son Domaine d'Action Sociale (DAS)? Sélectionner par ordre de prédominance dans sa mission sociale jusqu'à 3 DAS différents possibles et le ou les sous-DAS rattaché(s).

DAS1
 DAS2
 DAS3

Décrive brièvement la mission sociale :

VALIDATION CRITERE I

CRITERE II : AVOIR UN PROJET ECONOMIQUE VIABLE

Le prospect exerce-t-il une activité de production de biens ou services ?

O	N
---	---

SI OUI :

Quel pourcentage de produits ?

O	N
---	---

 NB : se référer au mode d'emploi pour le calcul de ce seuil

VALIDATION CRITERE II

CRITERE III : AVOIR UNE REPARTITION EQUITABLE DE SON RESULTAT

Au moins 50% des bénéfices dégagés (s'il y en a) sont-ils réinvestis dans l'entreprise sociale ou reversés à l'association/fédération mère ?

O	N
---	---

 NB : les statuts associatifs impliquent automatiquement la validation de ce critère

VALIDATION CRITERE III

RESULTAT DE QUALIFICATION

CRITERE I : AVOIR UNE MISSION SOCIALE EXPLICITE
 CRITERE II : AVOIR UN PROJET ECONOMIQUE VIABLE
 CRITERE III : AVOIR UNE REPARTITION EQUITABLE DE SON RESULTAT
LE PROSPECT EST UNE ENTREPRISE SOCIALE

OUI	Non
-----	-----

MESIS : Outil de Mesure Et Suivi de l'Impact Social

La [Caisse des Dépôts](#) a lancé en 2016 un fonds d'investissement dédié à l'ESS : [NovESS](#), en partenariat avec des acteurs publics et privés, visant une taille cible de 100 M€ avec pour objet le soutien des entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Ce fonds s'est doté d'une méthodologie de mesure et de suivi de l'impact social, MESIS, qui a vocation à être reconnue comme une norme de place pour le secteur de l'investissement à impact social en France. Cette démarche, issue de la capitalisation des bonnes pratiques, repose principalement sur la méthodologie d'impact élaborée par BNP Paribas ainsi que sur celle du Comptoir de l'Innovation.

Un nouvel outil ambitieux dédié à la communauté des investisseurs à impact avec trois objectifs :

- Harmoniser les démarches existantes, capitaliser sur les bonnes pratiques en France et à l'international ;
- Faire émerger une méthodologie de référence reposant sur des critères et outils de mesure partagés ;
- Promouvoir une double appropriation par les financeurs et les porteurs de projet.

De la théorie à la pratique

Pilotage par le comité de suivi de la performance extra financière pour mesurer dans le temps l'évolution de l'impact social d'un projet (en amont du

financement, à mi-parcours, à la sortie).
Mesure et suivi de la performance d'un investissement dans le cadre de la revue annuelle et tout au long de la période d'investissement.

Zoom sur les indicateurs

Des indicateurs transversaux qui rendent possible l'agrégation et la comparaison de données sur des projets distincts : nombre et qualité des emplois créés / nombre et profil des bénéficiaires / volume et qualité des actions / produits, services ou accompagnements proposés / externalités positives pour les bénéficiaires (nombre de personnes ayant retrouvé un emploi durable, nombre de personnes ayant amélioré leur santé...).

Des indicateurs sectoriels par domaine d'activité qui enrichissent la mesure de l'impact : santé médico social, emplois/ insertion, accessibilité, transition écologique et énergétique, circuits courts, petite enfance, logement social, insertion par l'activité économique.

A terme MESIS a vocation à être reconnue comme une norme pour l'investissement à impact social en France, ce qui permettra la consolidation d'études sectorielles et l'établissement de benchmarks.

Source : Caisse des Dépôts



INITIATIVE INSPIRANTE 10

Projet transfrontalier européen sur l'entrepreneuriat social : le projet VISES

Le projet **VISES**, pour **Valoriser l'Impact Social de l'Entrepreneuriat Social**, ambitionne de développer une dynamique transfrontalière -France, Flandre, Wallonie- de recherche appliquée afin de construire un dispositif d'accompagnement des entreprises sociales dans l'identification de leur impact social. Le projet VISES, né en janvier 2016, regroupe 21 partenaires et 69 entreprises testeuses : des entreprises sociales, des chercheurs, des fédérations d'économie sociale, des financeurs, etc.

Il s'agit avant tout de rendre visible aux yeux des financeurs, des utilisateurs, des partenaires et des travailleurs, la plus-value sociale, politique, environnementale et économique du secteur. Le fait de développer un dispositif adapté à la pluralité des entreprises de l'ESS des deux côtés de la frontière démontre une ambition forte à portée européenne voire internationale.

Le projet se structurera entre 2016 et 2019 autour de 2 lieux de travail : la plateforme transfrontalière pour la valorisation de l'impact social de l'ESS rassemblant l'ensemble des opérateurs partenaires du projet et les pôles d'expérimentation constitués de partenaires du projet et de 10 à 15 entreprises du secteur concerné. Le dispositif développé grâce à VISES nourrira la compréhension de l'ESS par les acteurs externes et accompagnera les entreprises sociales dans la valorisation de leur impact social.

Démarche du Conseil départemental du Pas-de-Calais : « Un territoire de la finance solidaire »

Dans le cadre des ateliers du **Conseil Départemental de l'ESS** du Pas-de-Calais, cinq acteurs majeurs se sont organisés pour développer la finance solidaire : [les Cigales](#), [Autonomie et Solidarité](#), [Pas-de-Calais Actif](#), [la Caisse solidaire](#) et [la Nef](#). D'autres partenaires gravitent également autour de ce cercle restreint tel que le Conseil Régional, une fondation, la Caisse des Dépôts, Bpifrance, et des services du département.

A l'origine, ce projet a démarré dans le cadre de la **création de la plateforme partenariale territoriale «PROpulsions»**, une plateforme de financement participatif qui sollicite les dons citoyens. Cette initiative mise en place en janvier 2016 a pour objectif de faciliter la lisibilité et la visibilité des interventions auprès des porteurs d'initiatives souhaitant développer des pratiques socialement responsables et des habitants désirant s'impliquer dans la finance solidaire.

Les cibles identifiées sont multiples et variées : élus, citoyens, techniciens du département, porteurs d'initiatives... Les partenaires s'engagent conjointement sur **3 ambitions majeures** :

- Faire connaître et reconnaître la finance solidaire dans le Pas-de-Calais ;
- Fédérer autour de la finance solidaire « une démarche de proximité partagée » entre les acteurs, collectivités et citoyens ;
- Accueillir, accompagner et soutenir les porteurs d'initiatives

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une convention établie sur deux ans, reconductible et ajustable de façon concertée avec les partenaires. **Un comité élargi des financeurs** vient d'être mis en place, permettant de faire remonter aux acteurs de la finance solidaire des initiatives pouvant rentrer dans leur domaine d'intervention. Un 1^{er} comité a eu lieu en juin 2016, durant lequel 9 initiatives ont été présentées : 6 d'entre elles ont présenté un intérêt pour les partenaires. 34 solutions de financement ont été proposées au global aux porteurs d'initiative.

INITIATIVE INSPIRANTE 12



J'adopteunprojet.com : Une plateforme participative et partenariale en Nouvelle Aquitaine

En 2014, sept partenaires institutionnels ([ADIE](#), [Cigales](#), [Crédit Coopératif](#), [CRESS](#), [IPCA réseau France Active](#), [URSCOP](#), [la Région](#)) ainsi qu'un expert-bénévole ont fondé [l'ADEFIP](#), **l'Action pour le Développement Economique par la Finance Participative en Poitou-Charentes**. L'objet de cette association est de créer et d'animer la plateforme www.jadopteunprojet.com qui a été lancée en septembre de la même année.

Ce projet permet à la fois de donner une vitrine aux porteurs de projet régionaux, d'impliquer les citoyens dans le développement local mais aussi de mettre des outils digitaux à disposition pour les acteurs de la finance solidaire auprès de leurs porteurs de projets. L'ADEFIP souhaite réaliser de l'investissement participatif, incluant des projets de foncier agricole et de transition énergétique, pour un volume total estimé à 550 000 euros par an après 3 ans d'activité. Pour cela, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est en construction pour venir collecter l'épargne des citoyens mais aussi des acteurs institutionnels publics-privés en venant cofinancer à nouveau les porteurs de projets issus des partenaires de l'ADEFIP.

L'objectif recherché est de permettre à des **projets à forte utilité sociale / environnementale** de renforcer leur modèle en sollicitant des dons de la part des citoyens, en complément du financement et de l'accompagnement des réseaux à la création.

Bilan : La plateforme a collecté plus de 130 000 euros auprès de 60 porteurs de projets et plus de 1 800 citoyens ; augmentation de l'activité de collecte de 7 à 10 % tous les mois

3 partenariats bancaires en proximité locale : Crédit Coopératif ; la Poste ; le Crédit Mutuel.



HubFI : le hub du financement en Auvergne Rhône-Alpes

Hubfi.fr est un portail d'information gratuit sur les solutions de financement et un outil de mise en relation avec des investisseurs pour les entreprises de toute taille.

Ce hub du financement a été lancé par [Le Pôle d'Orientation Financière Rhône-Alpes](#), association loi 1901 présidée par Bruno Lacroix, à l'occasion du Salon des Entrepreneurs de Lyon, le 14 juin 2012. Sa création signe l'aboutissement d'un projet porté par les acteurs de la région Rhône-Alpes intervenant dans le processus de financement des entreprises, en réponse aux constats formulés par le [CESER](#) (Conseil Economique et Social Environnemental de Rhône-Alpes) dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie et au projet élaboré par les groupes de travail. **Il est principalement financé par le Conseil régional.**

Grâce à Hubfi.fr, les entreprises de la région Auvergne Rhône-Alpes disposent gratuitement d'une offre de services unique en France, en pouvant trouver sur le hub :

- 9 thématiques (création, innovation, social et solidaire, trésorerie, etc..) présentant l'ensemble des solutions de financement publiques et privées ainsi que les contacts associés.
- Un ensemble de conseils pédagogiques ainsi que des fiches et des liens vers les professionnels de l'accompagnement.
- La mise en relation avec des investisseurs pour permettre la recherche de fonds propres, en étant accompagné par une communauté.

Informé sur les solutions de financements est la première mission de ce hub.

Hubfi.fr possède des caractéristiques uniques par :

- La qualité du guidage, conçu pour trouver facilement les bonnes solutions,
- Le périmètre des solutions proposées : on y trouve une offre régionale et nationale, des dispositifs d'aides publiques et des produits financiers,
- Les conseils associés aux solutions techniques : liens utiles et fiches pédagogiques,
- La possibilité d'une mise en relation avec les investisseurs par la plateforme fonds propres,

- La mise à jour du site, assurée par le Pôle, en lien avec l'ensemble des acteurs cités.

Mettre en relation : le parcours fonds propres de hubfi.fr

Le volet fonds propres permet aux entreprises de consulter la liste des acteurs du financement en fonds propres de la région. L'entrepreneur peut s'informer sur les différents types d'investisseurs de sa région : Business Angels, Société de gestion, Filiale captive bancaire, Corporate venture, Plateforme d'Equity crowdfunding.

Les investisseurs sont classés par stade d'intervention : amorçage/création, développement/transmission.

Les Partenaires

Le Pôle d'Orientation Financière Rhône-Alpes est issu d'un partenariat entre la Région Rhône-Alpes, l'Etat, le Comité Régional des Banques, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rhône-Alpes, la Chambre Régionale de Métiers et de l'artisanat de Rhône-Alpes, l'Ordre Régional des experts comptables, la Caisse des Dépôts, Bpifrance Rhône-Alpes, Lyon Place Financière et Tertiaire et le Grand Lyon.

INITIATIVE INSPIRANTE 14

Le guide « Financer mon projet d'ESS » de Lille Métropole

Initiative partagée dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre [Lille Métropole](#) et la [CRESS Nord Pas-de-Calais](#) relative à l'offre d'outils financiers solidaires (OFS) sur le territoire :

Y-a-t-il des outils manquants ?

Sont-ils bien coordonnés et suffisamment visibles ?

2013-2016 : Organisation de l'écosystème local en termes de financement et d'accompagnement

Travail d'audit et diverses réunions avec les acteurs locaux de l'accompagnement et du financement des porteurs de projets ESS : réseaux et acteurs locaux de la finance solidaire et banques coopératives :

Retours positifs : peu de trous dans la raquette : offre d'outils financiers solidaires satisfaisante.

Retours négatifs : manque d'acculturation ingénierie financière dans l'accompagnement et financement des porteurs de projets avec une faiblesse dans la notoriété de certains de ces OFS. décision de produire un guide présentant l'ensemble de l'offre d'OFS disponible sur le territoire (incluant celle des banques), décliné en dispositifs de fonds propres, garantie d'emprunt, emprunt, offre de Bpifrance et autres dispositifs.

2015 : lancement du guide « Financer mon projet d'ESS » lors des Assises de l'ESS organisées par Lille Métropole, avec une large distribution sur le territoire et un réel intérêt manifesté.

Sollicitation de la CRESS par la **Région** pour signer un protocole dans le cadre du **Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS)**. L'idée est d'assurer une mise à jour annuelle de ce guide à l'échelle régionale

Ce protocole donnera lieu à :

- La constitution d'un groupe de travail dédié aux outils financiers dans le cadre du PRDESS ayant pour objet de coordonner les interventions financières sur le champ de l'ESS, analyser les besoins du secteur et le cas échéant de proposer des pistes d'amélioration et de développement nécessaires.
- La mobilisation des moyens techniques et financiers propres à chacun des signataires.
- L'évaluation de la démarche et recours à des expertises extérieures si nécessaire.



Le Labo de l'ESS est un think tank qui construit, par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !



lelabo-ess.org



[@lelabo_ess](https://twitter.com/lelabo_ess)



Labo ESS

Mars 2017

41, rue de Bellechasse - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org

Document réalisé par le Labo de l'ESS
Direction éditoriale : Françoise Bernon
Rédaction : Cyril Kretzschmar, Christelle Layre et Yaël Zlotowski avec
l'appui du groupe de travail et de l'équipe du Labo de l'ESS
Création graphique : Guilherme Teixeira
Crédits photos : Fotolia, Le Labo de l'ESS

